



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 16 février 2023

Objet :

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CIG GRANDE COURONNE

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le dix février, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Bertrand MENIGAULT, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Charlotte LOGEAIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET (Départ à 21h avant le vote de la délibération n°2023-01), Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN (Départ à 20h avant le vote de la délibération n°2023-01), Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS, Dominique DURAND,

Ont donné pouvoir : 7

Denis PETITMENGIN	à	Jacques NICOLAS
Lucie CATROUX	à	Julien COURTIN
Caroline BOUIS	à	Jacques ALEXIS
Vincent CLAUDIERE	à	Sabrina TOURMETZ
Maelys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Hervé DEWYNTER

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20 REPRESENTES : 7 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21,

VU le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié par les décrets n° 2008-339 du 14 avril 2008 et n° 2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale,

VU les Décrets n° 85-643 du 26 juin 1985 et n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT l'obligation pour une collectivité territoriale d'assurer la surveillance médicale du personnel communal,

CONSIDERANT la convention relative à l'adhésion de la commune au service de médecine préventive présentée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Bertrand MENIGAULT, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Patrimoine et des Ressources Humaines,

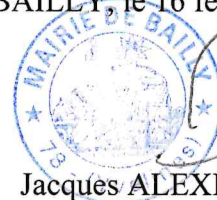
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention relative à l'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 16 février 2023



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY

Accusé de réception en préfecture 2 / 2
078-217800432-20230216-06-2023-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023